

Constitution de Lienne-Raspille SA

13 communes s'allient pour fonder la société Lienne-Raspille SA

Mollens, le 07.10.2016 - Les communes d'Ayent, Chermignon, Icogne, Lens, Miège, Mollens, Montana, Randogne, Salquenens, Sierre, Varone, Venthône, Veyras, les distributeurs d'électricité Sierre-Energie SA Siesa, et L'Energie de Sion-Région SA Esr, ainsi que la société productrice d'électricité Electricité de la Lienne SA ont décidé de créer la société Lienne-Raspille SA dans le but de valoriser et d'optimiser la gestion des eaux de leur territoire.

Ce projet, fruit de plus de 5 ans de réflexion et de travail entre les différents partenaires, permettra prioritairement d'assurer l'approvisionnement en eaux des communes concernées pour les 100 prochaines années. Le barrage de Zeuzier permettra le stockage saisonnier d'une partie des eaux excédentaires afin de couvrir les besoins en eau d'irrigation et en eau potable des communes concernées et d'éviter des pénuries en fin d'été. Cette manière de procéder, en utilisant une retenue existante, permet de gérer de manière efficiente les eaux des bassins versants.

La première mission de Lienne-Raspille SA, sera de mettre à l'enquête dans les prochaines semaines le projet dans son ensemble. D'une ampleur de plus de 50 millions de francs, ces investissements permettront également de valoriser les eaux de la Raspille, seule rivière valaisanne dont le potentiel hydro-électrique n'a pas encore été exploité. Les eaux (vallon de la Tièche), de même que celles de la Sinièse (Boverèche) et celles de l'Ertentse (Mont-Lachaux), seront captées et turbinées par 3 nouvelles centrales, (La Fortsey, Sierre et Plans Mayens).

Ainsi, la Raspille, marqueur historique de la frontière linguistique du canton, deviendra le trait d'union entre 13 communes du Haut et du Bas-Valais, réparties sur 3 districts différents, démontrant la volonté de collaborer dans un projet commun, favorable à tous les acteurs. De plus, ce projet aura un impact limité sur la nature et le paysage et permettra de créer de nouvelles sources d'énergie renouvelable.

La nouvelle société a un capital de Fr. 1'000'000, libéré à 40%. Le siège social est à Mollens. Le premier conseil d'administration est composé de MM. Dany Antille, en tant que président et MM. Nicolas Antille, Medard Heynen, Eric Kamerzin, Urs Kuonen, Maurice Perraudin, Stéphane Pont.

Pour plus d'information :

M. Dany Antille, Président du CA

079 301 03 77

d.antille@explosif.ch